

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

À une séance ordinaire tenue le 19 décembre 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 661-12-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- | | | |
|-------------|------|--|
| 661-12-2016 | 1- | <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2- | <u>Période de questions du public (L.C.V. 322)</u> |
| 662-12-2016 | 3- | <u>Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016</u> |
| | 4- | <u>Règlements</u> |
| 663-12-2016 | 4.1- | Adoption – Règlement 222-04-10-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de supprimer des usages de la catégorie d'usages « Service public à la personne (p1) », de créer une nouvelle catégorie d'usages « Service public communautaire (p7), de supprimer l'usage 05 club social dans la catégorie d'usages « Commerce de divertissement et de récréation (c6) » et de modifier la grille des usages et des normes de la zone IC 104 afin de prévoir les catégories d'usages p6 et p7 et de la zone P 219 afin de prévoir des usages spécifiquement permis, soit service et local communautaire ainsi que salle communautaire |

- 664-12-2016 4.2- Adoption – Règlement SQ-03-01-2016 concernant la circulation et le stationnement – Modification de l'annexe A – Panneau d'arrêt chemin de la Rivière-à-Simon / avenue de l'Église
- 665-12-2016 4.3- Adoption – Règlement SQ-03-02-2016 concernant la circulation et le stationnement – Modification de l'annexe D – Autorisation de stationner sur l'avenue de l'Église entre les rues Saint-Pierre Ouest et Hébert
- 666-12-2016 4.4- Adoption – Règlement 412-01-11-2016 – Modification à l'article 22 du règlement 412-2014 relatif au contrôle des animaux – Délivrance des constats
- 667-12-2016 4.5- Adoption – Règlement d'emprunt 448-11-2016 – Réfection complète de la rue Principale entre les avenues Filion et des Seigneurs et sur une partie de l'avenue de la Gare
- 668-12-2016 4.6- Adoption – Règlement d'emprunt 449-11-2016 – Honoraires professionnels et travaux de réfection de diverses rues
- 669-12-2016 4.7- Avis de motion – Futur règlement d'emprunt 447-12-2016 – Honoraires professionnels - Travaux de réfection du barrage du Lac Prévost
- 670-12-2016 4.8- Avis de motion – Futur règlement 222-06-12-2016 – Vente de marijuana ou de produits à base de marijuana et la production de marijuana à des fins médicales
- 671-12-2016 4.9- Adoption – Projet de règlement 222-06-12-2016 – Vente de marijuana ou de produits à base de marijuana et la production de marijuana à des fins médicales
- 672-12-2016 4.10- Avis de motion – Futur règlement 222-07-12-2016 ajoutant des dispositions concernant un marché public de produits alimentaires extérieur et modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements
- 673-12-2016 4.11- Adoption – Projet de règlement 222-07-12-2016 ajoutant des dispositions concernant un marché public de produits alimentaires extérieur et modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements
- 674-12-2016 4.12- Avis de motion – Futur règlement 437-01-12-2016 - Modification des annexes – Règlement 437-09-2016 – Surveillant à bord d'un véhicule - Dénivellement
- 5- Soumissions**
- 675-12-2016 5.1- Adjudication – Entretien (conciergerie) – Bâtiments du Service des travaux publics et génie et du Service des incendies
- 676-12-2016 5.2- Adjudication – Finition intérieure du véhicule d'aqueduc #116 – Service des travaux publics et génie
- 6- Administration et finances**
- 677-12-2016 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre
- 678-12-2016 6.2- Ratification et autorisation de dépenses des membres du conseil
- 679-12-2016 6.3- Barrages routiers 2017 – Autorisation d'organismes (Chemin du Lac-Millette et avenue de la Gare)

680-12-2016	6.4-	Calendrier des séances du conseil - Année 2017
681-12-2016	6.5-	Registre des déclarations des membres du conseil - Loi sur l'éthique et la déontologie - Dépôt
682-12-2016	6.6-	Aide financière 2017 - Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
683-12-2016	6.7-	Aide financière 2017 - Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur – Promotion du tourisme
684-12-2016	6.8-	Paiement de facture – Portefeuille d'assurances générales avec la MMQ pour l'année 2017
685-12-2016	6.9-	Paiement de factures – Mise à jour des logiciels administratifs pour l'année 2017
686-12-2016	6.10-	Appropriation – Fonds de roulement
687-12-2016	6.11-	Appropriation – Fonds de parcs et terrains de jeux
688-12-2016	6.12-	Autorisation de signature – Entente sur le déneigement – Les Factoreries St-Sauveur (2003) inc. – Lots 2 315 885 et 2 316 117 – Portion de l'avenue Guindon
689-12-2016	6.13-	Autorisation de signature – Mandat – Cession du chemin des Basques et servitudes
690-12-2016	6.14-	Autorisation de signature – Convention de site de télécommunication – Site Rogers – Modification de l'article 9 – 2137, chemin Jean-Adam
691-12-2016	6.15-	Autorisation de signature – OMH de Saint-Colomban – Entente de gestion - Accès Logis
692-12-2016	6.16-	Désignation d'un représentant – MRC des Pays-d'en-Haut
	7-	<u>Sécurité publique</u>
693-12-2016	7.1-	Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 30 novembre 2016
	8-	<u>Travaux publics et génie</u>
	9-	<u>Environnement</u>
	10-	<u>Urbanisme</u> (10.1 à 10.14 : Attendu les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 5 décembre 2016)
694-12-2016	10.1-	32, avenue de la Gare : « 9197-1481 Québec inc. » - Rénovation, plans 2016-165
695-12-2016	10.2-	230, rue Principale : « Avery, Léonard, Madison inc. » - Aménagement paysager, plans 2016-174
696-12-2016	10.3-	220-226, chemin du Lac-Millette : « Scene Holding inc. » - Aménagement paysager, plans 2016-167
697-12-2016	10.4-	220-226, chemin du Lac-Millette : « Scene Holding inc. » - Modification des plans de nouvelle construction, plans 2016-177
698-12-2016	10.5-	Rue Robert, lot 5 153 203 : « Chantal Gravel » - Nouvelle construction, plans 2016-0180

699-12-2016	10.6-	126, chemin du Lac-Millette : « La Ferme Rouge » - Enseignes à plat et en projection, plans 2016-168
700-12-2016	10.7-	2, avenue Saint-Jacques : « La petite Cachottière » - Lettrage, plans 2016-171
701-12-2016	10.8-	328, rue Principale : « Encore plus belle » - Enseigne communautaire, plans 2016-172
702-12-2016	10.9-	328, rue Principale : « Le gars barbu » - Enseigne communautaire, plans 2016-173
703-12-2016	10.10-	32, avenue de la Gare : « O'Chalet, coiffure et beauté » - Enseigne en projection, plans 2016-175
704-12-2016	10.11-	120, rue Principale : « Orange et pamplemousse » - Enseigne sur poteau, plans 2016-176
705-12-2016	10.12-	90, avenue Aubry : « Esthétique Plus » - Enseigne communautaire, plans 2016-169
706-12-2016	10.13-	90, avenue Aubry : « Esthétique Nadia Bertrand » - Enseigne communautaire, plans 2016-179
707-12-2016	10.14-	Lotissement – 2545-2547, chemin des Entreprises, lots 5 970 900 à 5 970 902 – Gestion P. Filion inc. – frais de parcs (cession de terrain), plans 2016-178
708-12-2016	10.15-	Demande de dérogation mineure – 25, avenue Turcot (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
709-12-2016	10.16-	Demande de dérogation mineure – 56, chemin Gobeille (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
710-12-2016	10.17-	Demande de dérogation mineure – 113, chemin Henri-Poitras (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
711-12-2016	10.18-	Demande de dérogation mineure – 100-105, avenue Guindon (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
712-12-2016	10.19-	Demande de dérogation mineure – 220-226, chemin du Lac-Millette (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
713-12-2016	10.20-	Demande de dérogation mineure – 904, côte Saint-Gabriel Ouest (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)
714-12-2016	10.21-	Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 novembre 2016
	11-	<u>Vie communautaire</u>
715-12-2016	11.1-	Programme Emplois d'été Canada 2017
	12-	<u>Ressources humaines</u>
716-12-2016	12.1-	Embauche - Employés temporaires à l'entretien des patinoires
717-12-2016	12.2-	Embauche – Journalier opérateur temporaire – Service des travaux publics et du génie

718-12-2016	12.3-	Embauche - Employés temporaires surveillance et entretien de patinoires
719-12-2016	12.4	Création d'un poste d'ingénieur municipal – Autorisation – Processus d'embauche
720-12-2016	12.5-	Lettre d'entente – Bibliotechnicien – Service de la vie communautaire – Autorisation de signature et abrogation d'une résolution
	13-	<u>Correspondance</u>
721-12-2016	13.1-	Société Alzheimer Laurentides – Tenue d'une marche le 28 mai 2017
722-12-2016	13.2-	Demande d'aide financière – Maison des jeunes Saint-Sauveur Piedmont
723-12-2016	13.3-	Demande d'aide financière - Prévoyance envers les aînés des Laurentides
724-12-2016	13.4	Demande d'aide financière - Société d'Horticulture et d'Écologie Tournenvert
	14-	<u>Points nouveaux</u>
	15-	<u>Période de questions du public (L.C.V. 322)</u>
725-12-2016	16-	<u>Levée de la séance</u>

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION 662-12-2016 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2016 ET** **DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016 soient approuvés, tel qu'ils ont été déposés.

RÉSOLUTION 663-12-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 222-04-10-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES
AMENDEMENTS – CATÉGORIES D'USAGES ET AUTRES

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier certaines catégories d'usages, ajouter une catégorie d'usages, prévoir des usages spécifiquement permis dans la zone P 219 et ajouter des usages dans la zone industrielle et commerciale IC 104;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU la tenue d'une consultation publique lors de la séance du 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 222-04-10-2016, modifiant certaines catégories d'usages, ajoutant une catégorie d'usages, prévoyant des usages spécifiquement permis dans la zone P 219 et ajoutant des usages dans la zone industrielle et commerciale IC 104, soit adopté.

RÉSOLUTION 664-12-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT SQ-03-01-2016
PANNEAUX D'ARRÊT – AVENUE DE L'ÉGLISE – INTERSECTION DU
CHEMIN DE LA RIVIÈRE-À-SIMON

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite que les panneaux d'arrêt sur l'avenue de l'Église, direction nord, à l'intersection du chemin de la Rivière-à-Simon soient installés en permanence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement SQ-03-01-2016 modifiant l'annexe A du règlement SQ-03-2008 et ses amendements concernant les panneaux d'arrêt sur l'avenue de l'Église à l'intersection du chemin de la Rivière-à-Simon, soit adopté.

RÉSOLUTION 665-12-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT SQ-03-02-2016
INTERDICTION DE STATIONNER – AVENUE DE L'ÉGLISE
60-66, AVENUE DE L'ÉGLISE JUSQU'À LA RUE FORGET

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu nécessaire d'amender le règlement de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement SQ-03-02-2016 modifiant l'annexe D du règlement SQ-03-2008 et ses amendements concernant une interdiction de stationner sur l'avenue de l'Église entre le 60-66, avenue de l'Église et la rue Forget, soit adopté.

RÉSOLUTION 666-12-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT 412-01-11-2016
CONTRÔLE DES ANIMAUX
DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur a adopté un règlement relatif au contrôle des animaux le 23 février 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction lors d'une infraction au présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 412-01-11-2016 modifiant l'article 22 du règlement 412-2014 et ses amendements concernant les personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction lors d'une infraction au règlement, soit adopté.

RÉSOLUTION 667-12-2016
ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX DE RÉFECTION
DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE L'AVENUE DE LA GARE ET
L'AVENUE DES SEIGNEURS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE
2 320 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire faire effectuer des travaux de réfection sur la rue Principale entre l'avenue de la Gare et l'avenue des Seigneurs;

ATTENDU QU'un mandat a été confié à des professionnels afin faire la conception des plans et devis et la surveillance de ces travaux de réfection;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer le coût de ces travaux de réfection et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 2 320 000 \$;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 448-11-2016 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale entre l'avenue de la Gare et l'avenue des Seigneurs et autorisant un emprunt de 2 320 000 \$ soit adopté.

RÉSOLUTION 668-12-2016
ADOPTION - RÉGLEMENT D'EMPRUNT – HONORAIRES
PROFESSIONNELS ET TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES
RUES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 000 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur désire faire effectuer des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de chaussée sur diverses rues, à savoir une partie des avenues Aubry, des Ormes, des Érables, Alary et Pagé ainsi qu'une partie des rues des Bouleaux, Robert, Claude, des Monts et Saint-Gérard;

ATTENDU QU'il aura lieu de mandater des professionnels afin faire la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas les disponibilités financières pour payer ces honoraires professionnels et ces travaux et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 7 000 000 \$;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le règlement numéro 449-11-2016 pour payer le coût des honoraires professionnels et des travaux de réfection de diverses rues et autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ soit adopté.

AVIS DE MOTION 669-12-2016
RÉGLEMENT D'EMPRUNT – HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR DES TRAVAUX AU BARRAGE DU LAC PRÉVOST

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 447-12-2016 pour payer le coût des honoraires professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection du barrage du lac Prévost.

AVIS DE MOTION 670-12-2016
FUTUR RÈGLEMENT 222-06-12-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS - VENTE DE
MARIJUANA OU DE PRODUITS À BASE DE MARIJUANA ET
PRODUCTION DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-06-12-2016 concernant la vente de marijuana ou de produits à base de marijuana et la production de marijuana à des fins médicales.

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 671-12-2016
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 222-06-12-2016
222-2008 ET SES AMENDEMENTS
VENTE DE MARIJUANA OU DE PRODUITS À BASE DE MARIJUANA
ET PRODUCTION DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite régir les établissements concernant la vente ainsi que la production de marijuana à des fins médicales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 19 décembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-06-12-2016, modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin régir les établissements concernant la vente ainsi que la production de marijuana à des fins médicales, soit adopté.

AVIS DE MOTION 672-12-2016
FUTUR RÈGLEMENT 222-07-12-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS – MARCHÉ PUBLIC
DE PRODUITS ALIMENTAIRES EXTÉRIEUR

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, le futur règlement numéro 222-07-12-2016 concernant l'ajout de dispositions applicables aux marchés publics de produits alimentaires extérieurs comme usage temporaire;

Dispense de lecture du projet de règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 673-12-2016
ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 222-07-12-2016
222-2008 ET SES AMENDEMENTS
MARCHÉ PUBLIC DE PRODUITS ALIMENTAIRES EXTÉRIEUR

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le Règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite prévoir des normes minimales applicables aux marchés publics de produits alimentaires extérieurs comme usage temporaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil tenue le 19 décembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-07-12-2016 afin de prévoir des normes minimales applicables aux marchés publics de produits alimentaires extérieurs comme usage temporaire, soit adopté.

AVIS DE MOTION 674-12-2016
FUTUR RÈGLEMENT 437-01-12-2016
SURVEILLANT DEVANT UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un futur règlement numéro 437-01-12-2016 modifiant les annexes 1 et 2 ainsi que les plans du règlement numéro 437-09-2016 afin que le Service des travaux publics et génie soit autorisé à effectuer des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, et ce, à certaines conditions.

Dispense de lecture du règlement est demandée puisqu'une copie du projet de celui-ci a été remise à tous les membres du conseil aux fins de la présente séance.

RÉSOLUTION 675-12-2016
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
ENTRETIEN (CONCIERGERIE)

ATTENDU l'ouverture des soumissions publiques du 13 décembre 2016 pour l'entretien (conciergerie) pour les bâtiments du Service des travaux publics et du Service des incendies pour la période 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE deux soumissions furent déposées à savoir :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Le Plumeau d'Or inc.	65 949,66 \$
PR Maintenance	81 747,23 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 13 décembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 65 949,66 \$ incluant les taxes, présentée par Le Plumeau d'Or inc., 1135, 10^e rue, Saint-Jérôme, (Québec) J7Z 3K8 pour la conciergerie (entretien) pour les bâtiments du Service des travaux publics et génie et du Service des incendies pour les années 2017 à 2019, soit acceptée;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE les sommes soient prévues au budget 2017.

RÉSOLUTION 676-12-2016
CONTRAT
FINITION INTÉRIEURE – CAMION AQUEDUC

ATTENDU la recherche de prix effectuée pour la finition intérieure du camion d'aqueduc #116;

ATTENDU QUE deux prix ont été obtenus à savoir :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Halrai industries	10 637,38\$
Zone technologie	12 751,78 \$

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 16 décembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'adjuger le contrat pour la finition intérieure du camion d'aqueduc #116 pour un montant de 10 637,38 \$ incluant les taxes, à Halrai industries inc., 340, rue Marie-Curie, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 5V5;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

QUE les sommes soient prises au surplus accumulé.

RÉSOLUTION 677-12-2016
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt de la liste des chèques émis en date du 15 décembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 44813 à 45091) pour la période du 17 novembre au 14 décembre 2016, au montant de 842 565,11 \$, soit acceptée.

RÉSOLUTION 678-12-2016
RATIFICATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES
DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

DE ratifier et d'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/</u> <u>personne</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total</u>
Présentation de la RIDR sur les matières organiques	17 novembre 2016 Rivière-Rouge	121 km 58,08 \$	1	58,08 \$
Formation de la FQM – Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé	18 mars 2017 Berthierville	373,67 \$ + frais de déplacement et repas	2	747,34 \$ + frais de déplacement et repas
Formation de la FQM – Travail d'équipe	4 mars 2017 Saint-Sauveur	373,67 \$	1	373,67 \$

RÉSOLUTION 679-12-2016
BARRAGES ROUTIERS – ANNÉE 2017

ATTENDU QUE selon la politique municipale ADM-005, le conseil municipal autorise la tenue de six barrages routiers par année civile sur son territoire;

ATTENDU QU'il a été convenu que pour l'année 2017, les organismes locaux seraient favorisés, à l'exception du Téléthon Opération Enfant-Soleil;

ATTENDU QUE les organismes locaux suivants bénéficient systématiquement d'une autorisation de tenir un barrage routier annuel, soit :

- Soupe et compagnie;
- Garde-Manger des Pays-d'en-Haut;
- Club optimiste;
- Écoles primaires de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE les organismes intéressés ont été invités à soumettre leur demande pour la 6^e place disponible;

ATTENDU les demandes reçues des organismes Tria-G-Nord et FC Boréal et le tirage effectué lors de la séance publique;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE :

1) Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur autorise les barrages routiers suivants pour l'année 2017 :

- Soupe et Compagnie des Pays-d'en-Haut (20 mai)
- RE/MAX Laurentides – Téléthon Opération Enfant-Soleil (3 et 4 juin)
- FC Borréal (8 juillet)
- Club Optimiste de Saint-Sauveur (30 septembre)
- Écoles primaires de Saint-Sauveur (14 octobre)
- Garde-Manger-des-Pays-d'en-Haut (9 décembre)

Les barrages routiers autorisés devront se tenir à l'angle du chemin du Lac-Millette et de l'avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 680-12-2016
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
ANNÉE 2017

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que le conseil municipal doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année civile;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur fixe à 19 h 30, aux dates suivantes, la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 :

- | | |
|--------------|----------------|
| ➤ 23 janvier | ➤ 17 juillet |
| ➤ 20 février | ➤ 28 août |
| ➤ 20 mars | ➤ 18 septembre |
| ➤ 18 avril | ➤ 2 octobre |
| ➤ 15 mai | ➤ 20 novembre |
| ➤ 19 juin | ➤ 18 décembre |

QUE ces séances aient lieu dans la salle du conseil à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Maire à Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 681-12-2016
DÉPÔT REGISTRE DES DÉCLARATIONS
DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) et en respect avec le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur,

ATTENDU le registre préparé par le greffier et directeur des Services juridiques, pour l'année 2016, ne contenant aucune déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage qui n'est pas de nature purement privée que des membres du conseil auraient reçu pour un montant supérieur à 200 \$;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du registre préparé par le greffier et directeur des Services juridiques, pour l'année 2016, en respect avec le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 682-12-2016
AIDE FINANCIÈRE 2017
CHAMBRE DE COMMERCE
ET DE TOURISME DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU la demande d'aide financière de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2017;

ATTENDU la résolution 21-01-2003 édictant les conditions de remise de l'aide financière à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU le rapport du directeur général en date du 16 décembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur la somme de 282 700 \$, et ce, à titre de soutien financier pour l'année 2017, conditionnellement à l'adoption du budget 2017 de la Ville de Saint-Sauveur et réparti de la façon suivante :

- Fonctionnement : 235 000 \$
- Spectacles : 41 700 \$
- Défilés (2) : 6 000 \$

QUE la somme prévue à la présente résolution soit remise en quatre versements égaux aux dates suivantes : 6 janvier, 6 avril, 8 juin et 5 octobre 2017.

RÉSOLUTION 683-12-2016
AIDE FINANCIÈRE 2017 – PROMOTION DU TOURISME
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE TOURISME DE LA VALLÉE DE
SAINT-SAUVEUR

ATTENDU que la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur a pour mission de stimuler et de promouvoir le tourisme et le développement économique de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU que selon la Chambre de commerce du Canada, chaque dollar investi dans la promotion du tourisme peut générer jusqu'à 10 \$ en retombées économiques;

ATTENDU qu'il y a lieu de multiplier les actions marketing afin de promouvoir la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU la proposition de la Chambre de mettre sur pied un groupe de travail qui aura comme mandat de réaliser un plan d'action ayant comme objectif :

- Améliorer l'expérience client;
- Repositionner la Vallée de Saint-Sauveur;
- Effectuer des effets de commercialisation;

ATTENDU que des partenaires locaux se sont engagés à investir une somme additionnelle à toute somme supplémentaire octroyée par la Ville de Saint-Sauveur afin de soutenir des efforts de développement et de promotion touristique;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à verser à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur, un montant équivalent à 0,01 \$ de la taxe d'affaires dans le cadre de la réalisation et de la mise en place d'un plan d'action dédié à un programme de promotion de développement de la Vallée de Saint-Sauveur;

QUE cette somme soit versée conditionnellement à l'approbation du plan d'action par le conseil municipal;

QUE le versement est conditionnel au respect des engagements des partenaires locaux d'investir le même montant que celui de la Ville.

RÉSOLUTION 684-12-2016
PAIEMENT DE FACTURE
RENOUVELLEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES 2017

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le portefeuille d'assurances générales de la Ville;

ATTENDU QUE la facture de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la contribution 2017 de la Ville;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer à la Mutuelle des municipalités du Québec la somme de 196 801 \$ incluant les taxes pour la couverture 2017 de la Ville en assurances générales, conditionnellement à l'adoption du budget 2017 de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 685-12-2016
PAIEMENT DE FACTURES MISE À JOUR
DES LOGICIELS ADMINISTRATIFS POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU l'article 573.3 (6) de la Loi sur les cités et villes qui permet d'octroyer un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel si ce dernier vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants;

ATTENDU les factures CESA 21113, 21915, 21609, 22117, 22565, 22565, 22619 et 22452 de la firme PG Solutions;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 8 décembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à payer les factures CESA 21113, 21915, 21609, 22117, 22565, 22565, 22619 et 22452 à la firme PG Solutions au montant total de 46 631,25 \$ incluant les taxes, concernant la mise à jour des logiciels administratifs, conditionnellement à l'adoption du budget 2017 de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 686-12-2016
APPROPRIATION – FONDS DE ROULEMENT
FINANCEMENT D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption du budget 2016, certaines dépenses en immobilisations ont été acceptées et leur financement était prévu via le fonds de roulement;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 14 décembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à approprier une somme de 69 703,61 \$ du fonds de roulement et de le rembourser sur une période de 5 ans, soit de 2017 à 2021, pour payer les immobilisations indiquées à la liste jointe au rapport déposé.

RÉSOLUTION 687-12-2016
APPROPRIATION – FONDS DE PARC
FINANCEMENT D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption du budget 2016, certaines dépenses en immobilisations ont été acceptées et leur financement était prévu via le fonds de parc;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 14 décembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à approprier une somme de 27 298,55 \$ du fonds de parc pour payer les immobilisations indiquées à la liste jointe au rapport déposé.

RÉSOLUTION 688-12-2016
ENTENTE SUR LE DÉNEIGEMENT - FACTORIES
AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'acte de vente intervenu le 12 mars 2015 entre les parties concernant le lot 2 315 890 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'au préalable une offre d'achat avait été signée le 19 juillet 2012;

ATTENDU QUE l'article 9 de l'acte de vente stipule que les ententes convenues dans l'offre d'achat font partie du contrat;

ATTENDU QUE l'alinéa e) de l'article 3 de l'offre d'achat stipule que l'entretien hivernal des lots 2 315 885 et 2 316 117 du cadastre du Québec est à la charge du Propriétaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir les responsabilités des parties et les modalités du déneigement;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer l'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et Les Factoreries St-Sauveur (2003) inc. pour le déneigement d'une partie de la rue Guindon, soit les lots 2 315 885 et 2 316 117.

RÉSOLUTION 689-12-2016
AUTORISATION DE SIGNATURE
CESSION DU CHEMIN DES BASQUES ET SERVITUDES

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur du développement domiciliaire du chemin des Basques;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, le promoteur doit céder à titre gratuit à la Ville de Saint-Sauveur le chemin des Basques et consentir les servitudes requises, le cas échéant;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'un acte de cession devant intervenir entre les parties ainsi que l'établissement de trois servitudes de drainage;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE Me Françoise Major, notaire soit mandatée afin de préparer l'acte de cession du lot 5 336 664 ainsi que les servitudes de drainage sur les parties du lot 5 971 135, tel qu'il appert de la description technique et des plans préparés par M. Richard Barry, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 6885;

D'autoriser le maire et le greffier et directeur des Services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, l'acte de cession du chemin des Basques et les servitudes de drainage requises;

QUE cette cession et les servitudes soient consenties à titre gratuit;

QUE le tous les frais relatifs à ces transactions soient à la charge du promoteur.

RÉSOLUTION 690-12-2016
AMENDEMENT – CONVENTION DE SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION
2137, CHEMIN JEAN-ADAM
AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la signature d'une convention de location de site de télécommunication entre la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sauveur, maintenant la Ville de Saint-Sauveur et Rogers Sans-fil inc., maintenant Rogers Communications inc.;

ATTENDU la réception d'une proposition d'amendement de la clause 9 de cette convention concernant la cession de la convention;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de cet amendement;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, l'amendement de la convention de site de télécommunication concernant la propriété située au 2137, chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 691-12-2016
RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE GESTION - ACCÈS-LOGIS
OMH DE SAINT-COLOMBAN

ATTENDU QUE l'entente de gestion Accès-logis concernant le programme de supplément au loyer est échue depuis le 31 mars 2013;

ATTENDU le versement des subventions malgré l'échéance de la convention;

ATTENDU la demande de l'OMH de Saint-Colomban et de la Société d'habitation du Québec de procéder au renouvellement de l'entente;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de cette entente;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le maire et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, le renouvellement de l'entente Accès-logis avec l'OMH de Saint-Colomban et la Société d'habitation du Québec pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018.

RÉSOLUTION 692-12-2016
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU la demande formulée de procéder à la désignation du membre du conseil pouvant agir à titre de représentant au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur désigne le maire à titre de représentant au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut. En cas d'absence du maire, conformément à la loi, le maire suppléant ou mairesse suppléante peut agir à titre de représentant ou représentante au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour cette période.

RÉSOLUTION 693-12-2016
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

Monsieur le conseiller Normand Leroux présente les statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de novembre 2016;

ATTENDU QU'il y a eu 25 interventions dont, entre autres, 6 entraides, 1 sauvetage spécialisé, 1 feu/fumée de cuisson, 2 feux de cheminée, 1 feu à ciel ouvert, 3 feux d'installations électriques HQ, 1 senteur de fumée apparente, 1 senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre), 1 senteur d'essence et/ou d'huile, 2 systèmes d'alarme en opération, 2 alarmes annulées, 1 accident routier, 1 fils électriques dans la rue, 1 désincarcération et 1 administration;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de novembre 2016.

RÉSOLUTION 694-12-2016
32, AVENUE DE LA GARE : « 9197-1481 QUÉBEC INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2016-165

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0997 présentée le 9 novembre 2016 pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-165 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 32, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 695-12-2016
230, RUE PRINCIPALE : « AVERY, LÉONARD, MADISON INC. »
AMÉNAGEMENT PAYSAGER, PLANS 2016-174

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0184 présentée le 25 avril 2016 pour la propriété du 230, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans 2016-174 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 230, rue Principale, au motif que le plan déposé ne répond pas à un aménagement paysager adapté à ce secteur par le choix des essences et de types de végétaux.

RÉSOLUTION 696-12-2016
220-226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « SCENE HOLDING INC. »
AMÉNAGEMENT PAYSAGER, PLANS 2016-167

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0932 présentée le 21 juillet 2016 pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-167 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour les propriétés du 220-226, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 697-12-2016
220-226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « SCENE HOLDING INC. »
MODIFICATION DES PLANS 2016-177

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0825 présentée le 21 juillet 2016 pour la propriété du 220-226, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-177 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour les propriétés du 220-226, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 698-12-2016
RUE ROBERT, LOT 5 153 203 : « CHANTAL GRAVEL »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2016-180

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0944 présentée le 21 octobre 2016 pour la propriété située sur la rue Robert, lot 5 153 203;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-180 déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété située sur la rue Robert, lot 5 153 203.

RÉSOLUTION 699-12-2016
126, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « LA FERME ROUGE »
ENSEIGNES À PLAT ET EN PROJECTION, PLANS 2016-168

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0985 présentée le 1^{er} novembre 2016 pour la propriété du 126, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-168 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 126, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 700-12-2016
2, AVENUE SAINT-JACQUES : « LA PETITE CACHOTTIÈRE »
LETTRAGE, PLANS 2016-171

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-1025 présentée le 14 novembre 2016 pour la propriété du 2, avenue Saint-Jacques;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-171 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 2, avenue Saint-Jacques.

RÉSOLUTION 701-12-2016
328, RUE PRINCIPALE : « ENCORE PLUS BELLE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-172

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-1028 présentée le 21 novembre 2016 pour la propriété du 328, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-172 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 328, rue Principale.

RÉSOLUTION 702-12-2016
328, RUE PRINCIPALE : « LE GARS BARBU »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-173

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-1029 présentée le 21 novembre 2016 pour la propriété du 328, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-173 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 328, rue Principale.

RÉSOLUTION 703-12-2016
32, AVENUE DE LA GARE : « O'CHALET, COIFFURE ET BEAUTÉ »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2016-175

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0956 présentée le 25 octobre 2016 pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-175 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

RÉSOLUTION 704-12-2016
120, RUE PRINCIPALE : « ORANGE ET PAMPLEMOUSSE »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2016-176

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-1036 présentée le 11 novembre 2016 pour la propriété du 120, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-176 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 120, rue Principale.

RÉSOLUTION 705-12-2016
90, AVENUE AUBRY : « ESTHÉTIQUE PLUS »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-169

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0965 présentée le 27 octobre 2016 pour la propriété du 90, avenue Aubry;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-169 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 90, avenue Aubry.

RÉSOLUTION 706-12-2016
90, AVENUE AUBRY : « ESTHÉTIQUE NADIA BERTRAND »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-179

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0963 présentée le 27 octobre 2016 pour la propriété du 90, avenue Aubry;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-179 déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 90, avenue Aubry.

RÉSOLUTION 707-12-2016
LOTISSEMENT : 2545-2547, CHEMIN DES ENTREPRISES
LOTS 5 970 900 À 5 970 902 : « GESTION P. FILION »
FRAIS DE PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU la demande de permis de lotissement 2016-1029 présentée le 24 novembre 2016 pour la propriété du 2545-2547, chemin des Entreprises;

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour les lots 5 970 900 à 5 970 902, situés au 2545-2547, chemin des Entreprises.

RÉSOLUTION 708-12-2016
25, AVENUE TURCOT
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 30 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve la dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la construction d'un abri d'auto attaché au bâtiment principal à 1,5 m de la ligne latérale du terrain au lieu des 3 m requis à la grille des usages et normes de la zone H 316, en vertu de l'article 127 du Règlement de zonage no 222-2008.

RÉSOLUTION 709-12-2016
56, CHEMIN GOBEILLE
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 30 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve la dérogation mineure afin de permettre, pour le bâtiment principal situé dans la zone HV 126 :

- Un agrandissement de 3,16 m x 4,99 m en cour latérale qui :
 - Est situé à 14,29 m de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu des 20 m requis à l'article 105 du Règlement de zonage no 222-2008;
 - Empiète de 0,56 m x 3,16 m dans la rive établie à 15 m à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, contrairement à l'article 249 du Règlement de zonage no 222-2008 qui énonce que toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sont interdits dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau.
- Un agrandissement de 3,7 m x 3,39 m en cour arrière, à même la véranda existante, qui :
 - Est situé à 10,58 m de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu des 20 m requis à l'article 105 du Règlement de zonage no 222-2008;
 - Empiète de 4,85 m dans la rive établie à 15 m à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, contrairement à l'article 249 du Règlement de zonage no 222-2008 qui énonce que toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sont interdits dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau.
- Une dérogation à l'article 249 afin d'ajouter une galerie en cour arrière de 1,57 m x 4,44 m dans la rive, soit à une distance de 10 m au lieu de 15 m.
- L'ajout d'une galerie ayant une superficie de 16,3 m² en cour latérale qui :
 - Empiète sur une distance d'environ 4,85 m dans rive établie à 15 m à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, contrairement à l'article 249 du Règlement de zonage no 222-2008 qui énonce que toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux sont interdits dans la rive d'un lac ou d'un cours d'eau;
 - Empiète sur une distance d'environ 8 m dans la marge de recul de 18 m de la ligne naturelle des hautes eaux, prescrite à l'article 105 du Règlement de zonage no 222-2008.

RÉSOLUTION 710-12-2016
113, CHEMIN HENRI-POITRAS
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 30 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 314.1° du Règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre l'ajout d'un deuxième étage au bâtiment principal situé dans la zone H 210.

RÉSOLUTION 711-12-2016
100-105, AVENUE GUINDON
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 30 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure au Règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre, pour la propriété située dans la zone CP 256 :

- L'installation d'enseignes directionnelles détachées destinées aux véhicules et ayant une hauteur de 2,44 m au lieu du 1,5 m requis et une superficie de 2,2 m² au lieu du 0,5 m² requis à l'article 263 du Règlement de zonage no 222-2008;
- L'installation d'enseignes directionnelles détachées destinées aux piétons et ayant une hauteur de 1,98 m au lieu du 1,5 m requis et une superficie de 1,47 m² au lieu du 0,5 m² requis à l'article 263 du Règlement de zonage no 222-2008;
- L'installation d'enseignes directionnelles, d'une superficie de 0,41 m² chacune, en projection au lieu de détachées comme prescrit à l'article 263 du Règlement de zonage no 222-2008;
- L'installation d'enseignes directionnelles, d'une superficie de 0,41 m² chacune, suspendues au lieu de détachées comme prescrit à l'article 263 du Règlement de zonage no 222-2008;
- Le remplacement des cartes de localisation existantes sur le site par l'installation de huit porte-brochures combinés;
- Une dérogation à l'article 283 du Règlement de zonage no 222-2008 afin d'inscrire le nom du centre commercial sur les enseignes directionnelles destinées aux véhicules et aux piétons ainsi que sur les portes-brochures plutôt que sur une seule enseigne communautaire.

RÉSOLUTION 712-12-2016
220-226, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 30 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à la grille des usages et normes de la zone CP 334 du Règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre une aire de stationnement située à une distance de 3 m de la voie publique au lieu des 6 m exigés.

RÉSOLUTION 713-12-2016
904, CÔTE SAINT-GABRIEL OUEST
DÉROGATION MINEURE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU l'avis public publié le 30 novembre 2016;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à la grille des usages et normes de la zone HV 103, en vertu de l'article 110.6° du Règlement de zonage no 222-2008, afin de rendre conforme le balcon situé à 5,4 m de la ligne avant au lieu des 7 m exigés.

RÉSOLUTION 714-12-2016
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de novembre 2016 par monsieur le conseiller Luc Leblanc;

ATTENDU QU'au mois de novembre 2016, il y a eu 102 permis de délivrés pour un total de 12 412 800 \$, comparativement à 56 permis et 325 000 \$ pour novembre 2015, soit un total à date pour l'année 2016 de 39 360 352 \$ comparativement à 41 958 100 \$ pour la même période en 2015. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en novembre 2016 est de 14, soit un total à date de 65 pour l'année, comparativement à 55 en 2015 et 44 en 2014 à la même période.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de novembre 2016.

RÉSOLUTION 715-12-2016
ASSISTANCE FINANCIÈRE
PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire du 19 décembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE madame Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire, soit autorisée à déposer une demande d'assistance financière pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada (EÉC) - 2017 ».

RÉSOLUTION 716-12-2016
EMBAUCHE - EMPLOYÉS TEMPORAIRES
ENTRETIEN PARCS ET PATINOIRES

ATTENDU QUE les opérations d'entretien des patinoires extérieures requièrent l'assignation de quatre employés durant la période hivernale du 15 décembre 2016 au 15 mars 2017;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 22 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le personnel suivant soit embauché pour occuper le poste de temporaire, entretien patinoires pour la période du 15 décembre 2016 au 15 mars 2017 à savoir :

- Monsieur Yvan Bélanger journalier opérateur patinoires;
- Monsieur Vincent Poulin journalier opérateur patinoires;
- Monsieur Félix-Antoine Lalonde journalier entretien patinoires;
- Monsieur Étienne Cantin Lefebvre journalier entretien patinoires.

QUE leur salaire et leurs conditions de travail soient ceux prévus par la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 717-12-2016
EMBAUCHE TEMPORAIRE – JOURNALIER OPÉRATEUR
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU l'assignation temporaire de M. Yves Paquette au poste de contremaître intérimaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé temporaire au poste de journalier opérateur afin de remplacer M. Paquette notamment lors des opérations de déneigement et de déglacage;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 22 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE M. Jean-François Lanteigne soit embauché à titre de journalier opérateur temporaire au Service des travaux publics et génie, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

QUE son embauche soit effective en date du 21 novembre 2016.

RÉSOLUTION 718-12-2016
ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES
SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES PATINOIRES

ATTENDU QUE les opérations de surveillance et d'entretien des patinoires extérieures requièrent l'assignation de trois (3) employés durant la période de l'ouverture des patinoires à la fermeture ou au plus tard le 15 mars 2017;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 22 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu :

QUE le personnel suivant soit embauché pour occuper le poste de surveillant des patinoires pour la période de l'ouverture des patinoires à la fermeture ou au plus tard le 15 mars 2017 à savoir :

- M. Bernard Désormeau
- M. Claude Richer
- M. Nicolas Tsai

QUE leur salaire et leurs conditions de travail soient ceux prévus par la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION 719-12-2016
ABOLITION D'UN POSTE ET CRÉATION D'UN POSTE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU le départ de M. Daniel Boisvert;

ATTENDU la proposition du directeur général et du directeur du Service des travaux publics et génie quant au nouvel organigramme de ce service;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 7 décembre 2016;

ATTENDU les nombreux travaux de réfection qui sont prévus sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur au courant de la prochaine année;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le poste de directeur adjoint au Service des travaux publics et génie soit aboli;

QUE le poste d'ingénieur municipal soit créé;

QUE le directeur des ressources humaines soit autorisé à effectuer les démarches afin de combler le poste d'ingénieur municipal dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION 720-12-2016
NOMINATION BIBLIOTECHNIEN
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE

ATTENDU l'adoption des résolutions 320-06-2016 portant sur l'abolition d'un poste-bibliothèque et 321-06-2016 sur la création d'un nouveau poste cadre-bibliothèque;

ATTENDU le projet de développement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU les services que le Réseau biblio des Laurentides peut offrir à la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre du projet futur de développement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU la recommandation de la commission de la vie communautaire de surseoir à l'embauche d'un gestionnaire à la bibliothèque municipale;

ATTENDU la qualité du travail de madame Colleen Gallagher depuis le départ à la retraite de madame Claudette St-Jacques au poste de bibliothécaire;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines daté du 30 novembre 2016;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

D'abroger les résolutions 320-06-2016 et 321-06-2016;

De remplacer le titre du poste syndiqué bibliothécaire par celui de bibliotechnicien;

De nommer madame Colleen Gallagher à titre au poste de bibliotechnicien au Service de la vie communautaire, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

D'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente concernant le titre du poste de bibliotechnicien, l'attribution du poste de bibliotechnicien et la vacance temporaire du poste de préposé à la bibliothèque.

RÉSOLUTION 721-12-2016
SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES
DEMANDE MARCHÉ LE 28 MAI 2017

ATTENDU la demande présentée par la Société Alzheimer des Laurentides concernant la tenue de la Marche de l'Alzheimer 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Société Alzheimer des Laurentides, à circuler sur différentes rues de la municipalité dans le cadre de la Marche pour l'Alzheimer qui se tiendra le 28 mai 2017, sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire.

RÉSOLUTION 722-12-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MAISON DES JEUNES SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT

ATTENDU la demande d'aide financière de la Maison des jeunes Saint-Sauveur/Piedmont pour l'année 2017 ainsi que la réception des états financiers et des statistiques de fréquentation;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QU'une aide financière au montant de 20 500 \$ pour l'année 2017 soit accordée à la Maison des jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont. La subvention sera payable sur une base mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2017.

RÉSOLUTION 723-12-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PRÉVOYANCE ENVERS LES ÂÎNÉS DES LAURENTIDES

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides en date du 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE cet organisme, qui œuvre sur les territoires de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la MRC des Laurentides, est spécifiquement dédié, par un réseau d'aide et de soutien bénévole, à rejoindre les aînés vivant de l'insécurité, de la négligence, de la maltraitance ou toute autre situation de vulnérabilité;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur effectue un don de 250 \$ à l'organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides pour l'aider dans le cadre de sa mission.

RÉSOLUTION 724-12-2016
DEMANDE DE SUBVENTION
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE TOURNENVERT

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société d'horticulture Tournenvert en date du 29 novembre 2016;

ATTENDU QUE cet organisme collabore de près avec la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre de l'événement Un enfant, mes racines et l'aménagement du Potager des petits semeurs;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Saint-Sauveur à remettre une aide financière au montant de 1 000 \$ à la Société d'horticulture Tournenvert pour l'année 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION 725-12-2016
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire